ACADEMIE DE CORSE Ajaccio, le 10 février 2023



**LYCEE FESCH**

5, cours Grandval - BP 311

20176 Ajaccio

Tél. 04 95 51 60 80

Intendance

Tél. 04 95 51 60 92

Fax*:* 04 95 51 60 99

Mail ce.i6200001g@ac-corse.fr

**Cahier des charges**

**Marché à procédure adaptée N° 2023-LF-03**

**« Voyage scolaire à Florence : Transport, hébergement, visites et assurance, élèves et accompagnateurs »**

Le présent cahier des charges régit le marché 2023-LF-03 et ses clauses ont valeur contractuelle.

Le marché 2023-LF-03 est un marché passé selon une procédure adaptée, en application de l’Ordonnance 2018-1074 du 26.11.2018 et duDécret 2018-1075 du 03.12.2018, relatifs à la commande publique.

La personne détentrice du pouvoir adjudicateur est Monsieur Pierre ALBERTINI, Proviseur.

Le comptable assignataire des paiements est Madame Christine TOMASI, Agent Comptable du lycée Fesch.

Les candidats transmettent leur offre par l’intermédiaire de la plate-forme de publication des marchés publics des établissements d’enseignement : **aji-France.com**.

**Objet, nature, et durée du marché** :

*Article 1 : objet du marché*:

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transport, hébergement (tous repas inclus), droits d’entrée sur place, et assurance durant le voyage scolaire à Florence, dont descriptif ci-dessous.

Les effectifs **prévus** sont de : **33** (30 élèves et 3 accompagnateurs).

*Article 2 : nature du marché :*

Le marché porte sur une prestation unique.

*Article 3 : allotissement :*

Le marché comporte un lot unique.

*Article 4 : descriptif des besoins :*

Voyage scolaire à Florence

Période envisagée :

**Du lundi 10 avril au vendredi 14 avril 2023**

**Effectifs prévus :** 30 élèves (22 filles + 8 garçons)et 3 accompagnateurs.

**Programme** :

**Ajaccio – Florence**

**Jour 1 : Lundi 10 avril 2023**

Départ en car Ajaccio - Bastia

Traversée bateau : 14 H Bastia - Livourne

Transport en car Livourne - Florence

Transfert à l’hôtel dans le centre de Florence.

Diner autour de l’hôtel.

**Jour 2 : Mardi 11 avril 2023**

Matin : l’ingresso per la Cupola di Santa Maria del Fiore.

Déjeuner vers la galerie de l’Accademia.

Après-midi : l’ingresso per la Galleria dell Accademia

Diner autour de l’hôtel.

**Jour 3 : Mercredi 12 avril 2023**

Matin : l’ingresso per il Museo degli Uffizi

Déjeuner Piazza della Signora

Après-midi : l’ingresso ai Giardini di Boboli

Diner autour de l’hôtel.

**Jour 4 : Jeudi 13 avril 2023**

Matin : 8 H 30 : Transfert en car à Sienne

Billets pour Il Museo Civico

Déjeuner : paniers repas

Après-midi : Transfert en car à San Gimignano

Retour à l’hôtel à Florence.

Diner autour de l’hôtel.

**Jour  : Vendredi 14 avril 2023**

Retour en car Florence - Livourne.

Traversée Livourne - Bastia

Paniers repas à midi, à prévoir pour la traversée.

Arrivée à Bastia.

Transfert en car à Ajaccio.

**- Charges**

**Le tarif doit inclure**

* Le transport en autocar Ajaccio-Bastia (AR) et Livourne-Florence (AR).
* Le transport maritime aller-retour Bastia/Livourne/Bastia (Corsica Ferries).
* L’hébergement à l’hôtel dans le centre de Florence

[répartition : 8 garçons, 22 filles, 3 adultes (en single)].

* Les repas en pension complète (**tous repas et paniers repas inclus**).
* L'assurance rapatriement, annulation, responsabilité civile-vol et/ou perte de bagages
* Les visites et droits d’entrée aux musées et sites (cf. détails dans le programme).

**Formalités administratives – paiement :**

*Article 5 : attribution du marché - recours :*

La décision d’attribution du marché est publiée par l’intermédiaire de la plate-forme

« aji-France.com ». Les candidats non retenus disposent d’un délai de recours précontractuel devant le tribunal administratif de Bastia de dix jours ouvrés à compter de la publication de l’attribution du marché.

*Article 6 : prix :*

Les prix **sont fermes** sur la durée du contrat.

*Article 7 : paiement :*

La facture, portant les mentions suivantes : Nom et adresse du lycée

N° SIRET et APE ou RCS du prestataire

Référence de la commande

Dates de facturation et de réalisation de la prestation

Enonciation précise et détaillée des prestations facturées

(PUHT, PTTC).

IBAN et BIC.

sera transmise sous forme électronique sur le portail internet Chorus Pro, hors périodes de congés scolaires, afin de ne pas allonger le délai de traitement.

Les règlements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la date de dépôt de la facture, après service fait. Le fournisseur retenu aura la possibilité de demander un acompte de 70% maximum du coût total de la prestation, suivant les règles applicables en matière de comptabilité publique.

*Article 8 : contentieux :*

Tout contentieux sera porté devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Le Proviseur,

détenteur du pouvoir adjudicateur,

Pierre ALBERTINI